
Commune de L'HERMENAULT

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	13
Nombre de pouvoirs donnés	2
Nombre de suffrages exprimés	15

**Procès-Verbal
du Conseil Municipal
Séance du 28 Juillet 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-huit juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à L'Hermenault, salle polyvalente du Jary, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves GERMAIN, Maire.

Date de la convocation : 24 juillet 2020

Présents :

Yves GERMAIN, Jean-Jacques RICHET, Jérôme BOBINET, Vianney DEGUIL, Joël PAGIS, Mathieu GUIBERT, Eliane RAPHEL, Corinne JOLLY, Laurent FAIVRE, Dominique CHIRON, David FLEAU, Jean-Pierre ROUX et Isabelle BARBIER

Absent ayant donné pouvoir :

Séverine CAILLEAU à Jean-Jacques RICHET
Karine QUINET à Jérôme BOBINET

Secrétaire de séance : Vianney DEGUIL

Comme le prévoient les directives gouvernementales liées à la pandémie du COVID-19 :

- La réunion a été déplacée à la salle polyvalente au lieu de la salle du conseil municipal, et ce, afin de pouvoir respecter la distanciation sociale et la mise en œuvre des gestes barrière
- Un public limité au nombre de 50 personnes était admis à assister à la réunion

En début de séance, à la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte d'ajouter un objet à l'ordre du jour :

- Frais de formation des élus

OBJET N° 29 : DEMANDE DE REMBOURSEMENT POUR ANNULATION DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Maire indique qu'en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, des réservations de la salle polyvalente du Jary sont reportées en fin d'année, voire en 2021.

Une manifestation ne pouvant être reportée, l'intéressée en demande l'annulation et le remboursement de l'acompte versé, soit 155 €.

A noter que ce remboursement ne peut être qu'exceptionnel, en raison de la situation sanitaire du moment ; en effet, le règlement de location de la salle polyvalente interdit tout remboursement en cas d'annulation de réservation pour convenances personnelles.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise, à titre tout à fait exceptionnel, le remboursement pour un montant de 155 €. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

OBJET N° 30 : AMORTISSEMENT ANNUEL D'UN BIEN

Le Maire indique que, les règles de la comptabilité publique prévoient que les travaux, imputés à un compte 20 de l'année N, sont amortis de manière linéaire sur 15 ans à compter de l'année N+1, sauf décision contraire.

Les dépenses effectuées en 2019, concernent :

- 1 500 € au titre de l'ECOPASS – aide accordée aux primo-accédants à la propriété selon certaines conditions

Le Maire propose que cette dépense soit amortie sur une année, sur l'exercice 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la proposition.

OBJET N° 31 : FRAIS DE FORMATION DES ELUS

Monsieur le Maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le CGCT - Code Général des Collectivités Territoriales - et notamment par l'article L2123-12 qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions de conseillers municipaux.

Compte-tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 % des indemnités de fonction soit consacrée, chaque année, à la formation des élus.

Alors que les organismes de formation doivent être agréés, Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L2123-13 du CGCT, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : Adopte le principe d'allouer, dans le cadre de la préparation du budget, une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2 % du montant des indemnités des élus.

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- Choix de la formation parmi les offres proposées par l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée
- Inscription à la formation par la Mairie après validation du Maire
- Remboursement des frais engagés sur justificatifs des dépenses

Article 2 : Décide, selon les capacités budgétaires, de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet

OBJET N° 32 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

Le Maire rappelle que l'ensemble des Conseillers Municipaux ont été invités à participer à la commission communale « Finances – Budget » qui s'est tenue le 23 juillet afin de préparer le budget communal.

Après que chacun ait été destinataire d'un projet de budget en format papier, lecture est faite de la proposition d'inscription budgétaire, entrecoupée des explications d'usage pour une bonne compréhension.

Le projet de budget se présente comme suit :

Section de fonctionnement	792 163,02 €
----------------------------------	---------------------

Dépenses

011	Charges à caractère général	208 260,00
012	Charges de personnel	241 660,00
014	Atténuation de produits	0
65	Autres charges de gestion courante	169 900,00
66	Charges financières	5 660,00
67	Charges exceptionnelles	1 500,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	13 508,00
022	Dépenses imprévues	25 542,00
023	Virement à la section d'investissement	126 133,02

Recettes

013	Atténuation de charges	10 000,00
70	Produits des services du domaine	23 802,00
73	Impôts et taxes	340 404,00
74	Dotations et subventions	250 915,00
75	Autres produits de gestion courante	36 850,00
76	Produits financiers	2,00
002	Excédent reporté	130 190,02

Section d'investissement	1 205 446,17 €
---------------------------------	-----------------------

Dépenses

	Restes à réaliser	366 760,01
	Déficit antérieur reporté	160 582,07
	Emprunts et dettes	51 773,00
	Dépôt et cautionnement	1 000,00
	Aide au logement programme Ecopass	7 500,00
	Dépenses imprévues	39 000,00
	Programme de travaux 2020	578 831,09
	• travaux divers de voirie	184 000,00
	• travaux divers de bâtiments	10 000,00
	• achat divers matériels	30 000,00
	• travaux église	154 415,00
	• Maison des Associations	20 000,00
	• Boulangerie	55 416,09
	• Logements Pace du Marché	85 000,00
	• Atelier de services	40 000,00

Recettes

	Restes à réaliser	308 991,30
	Excédent reporté	0,00
	Excédent capitalisé	218 350,78
	FCTVA	33 689,00
	TVA Assainissement	30 529,00
	Taxe d'aménagement	6 000,00
	Dons église	4 415,00
	Solde subvention assainissement	57 607,00
	Subventions d'équipement	64 641,00
	Emprunt voirie	160 582,07
	Emprunt relais TVA voirie	30 000,00

Emprunt église	150 000,00
Dépôt et cautionnement	1 000,00
Amortissements	13 508,00
Virement de la section de fonctionnement	126 133,02

OBJET N° 33 : VOTE DU BUDGET - LOTISSEMENT DES NOYERS PAREDS

Le Maire donne lecture du projet de budget primitif ;

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte et vote le budget 2020 tel que proposé :

DEPENSES			Budget Primitif 2020	RECETTE			Budget Primitif 2020
Article	Libellé	Proposition		Article	Libellé	Proposition	
002	Déficit reporté						
6015	Terrains à aménager			002	Excédent reporté	25 912,14	
6045	Achat d'études			7015	Vente terrains aménagés	62 233,16	
605	Travaux V.R.D.(pour équilibre)	16 709,43		7133-042	Variation en-cours - stock final		
6226				796-043	Transfert de charges	10,00	
608	Régul° centimes TVA	10,00		758	Autres (régularisation)		
66111	Intérêts des emprunts			796	Variation		
71335 - 042	Annulation stock initial			71355-042	Variation de stock	72 890,17	
71355 - 042	Variation de stocks	144 326,04		774	Subvention exceptionnelle		
608-043	Transfert de charges						
TOTAL			161 045,47	TOTAL			161 045,47

Section d'investissement

DEPENSES			Budget Primitif 2020	RECETTE			Budget Primitif 2020
Article	Libellé	Proposition		Article	Libellé	Proposition	
001	Déficit d'investissement	99 965,36		001	Excédent d'investissement		
				1641	Emprunt (pour équilibre)	28 529,49	
3355 - 040	Stock final			3355 - 040	Reprise stocks		
3555 - 040	Terrains aménagés	72 890,17		3555 - 040	Terrains aménagés	144 326,04	
1641	Remboursement emprunt			1582	Provisions		
				168748	Avance Budget Principal		
TOTAL			172 855,53	TOTAL			172 855,53

Le Maire informe que 2 lots restent à vendre et que des travaux de voirie seront réalisés quand tous les lots seront vendus et construits.

OBJET N° 34 : RENOUELEMENT DES COMMISSIONS COMMUNALES DES IMPOTS DIRECTS

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que, dans chaque commune, il soit institué une commission communale des impôts directs, composée du Maire ou de son représentant, de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Aussi convient-il, à la suite des récentes élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs. Les commissaires titulaires et les commissaires suppléants seront désignés par Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques, au vu d'une liste de contribuables dressée, en nombre double, par le Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal propose les membres suivants :

Commissaires titulaires : Gustave POUPONNEAU, Etienne GADÉ, Karine FAIVRE, Dominique ARTARIT, Yves RAMBAUD, Isabelle BARBIER, Patrice GILLIER, Dominique CHIRON, Alain DURET, Christian BOBINET et Guy PELLETIER

Hors Commune : Patrice ROBIN

Commissaires suppléants : Jacques GALLAIS, Thierry CAILLEAU, Charles PELLETIER, Corinne JOLLY, David FLEAU, Jean-Jacques RICHEL, Claude GAUTRON, René RENAUD, Eliane RAPHEL, Jean-Pierre GADÉ, Thierry GARNIER

Hors Commune : Christian MAJOU

QUESTIONS DIVERSES

- ATELIER DE SERVICES : afin d'envisager un projet moins onéreux pour la Commune, une nouvelle étude est en cours. Un dossier à ce sujet sera transmis aux Conseillers Municipaux
- COVID-19 : une nouvelle distribution de masques aura lieu en Mairie le samedi 29 août de 9h à 12h
- L'entreprise de Monsieur Jérôme BOBINET va offrir des masques aux habitants de la Commune
- Monsieur Daniel ANGEBAULT invite le Conseil Municipal à visiter son entreprise, reste à déterminer la date
- Dans la mesure du possible, les réunions du Conseil Municipal se tiendront les 2èmes lundis de chaque mois, hormis lorsque la date sera déjà prise pour d'autres réunions, Communauté de Communes notamment – la prochaine réunion aura lieu le 16/09 au lieu du 14/09
- Le traditionnel concert de fin d'année sera donné le 12 décembre 2020 par l'Orchestre Philharmonique de Luçon
- Des travaux sont en cours aux abords des parkings de la salle Jary, du complexe sportif et de la piscine afin de prévenir le stationnement de caravanes ; ces travaux sont pris en charge par la Communauté de Communes, environ 18 000 €, seul le transport de buses béton sera à la charge de la Commune
- La Communauté de Communes a créé des commissions thématiques ouvertes à l'ensemble des Conseillers Municipaux ; Monsieur le Maire souhaite que la Commune soit représentée dans chacune de ces commissions par au moins un Conseiller
- Projet éolien : Joël PAGIS indique qu'il ne faut surtout signer aucun document en provenance d'un démarcheur

La séance est levée à 22h30



GERMAIN Yves	RICHET Jean-Jacques	BOBINET Jérôme
DEGUIL Vianney	PAGIS Joël	GUIBERT Mathieu
RAPHEL Eliane	JOLLY Corinne	FAIVRE Laurent
CAILLEAU Séverine	CHIRON Dominique	QUINET Karine
absente		absente
Pouvoir à J.J. RICHET		Pouvoir à Jérôme BOBINET
FLEAU David	ROUX Jean-Pierre	BARBIER Isabelle